

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Mélange huiles essentielles – Patchouli-Lemongrass

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom de la substance : Mélange *Doux Sommeil* des huiles essentielles de Patchouli et Lemongrass

Code du produit : HE PL

Groupe de produits : Huile essentielle

	N° CE	N° CAS	Nom botanique
HE Patchouli	939-227-3	8014-09-3 / 84238-39-1	<i>Pogostemon cablin</i>
HE Lemongrass	295-161-9	8007-02-1	<i>Cymbopogon citratus</i>

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes :

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Parfum d'ambiance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven'Arômes
100 Route du pont
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan
+33 (0)4 66 60 20 92
cevenaromes@yahoo.fr
www.cevenaromes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau	catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée	catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique	catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélanges

Description	Numéro CAS Numéro CE	Conc. (%)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Patchouli alcohol	N° CAS: 5986-55-0 N° CE: 227-807-2	≥ 8,5 – < 20	Aquatic Chronic 2, H411

alpha-Guaiene	N° CAS: 3691-12-1	$\geq 2 - < 5$	Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
beta-Caryophyllene	N° CAS: 87-44-5 N° CE: 201-746-1	$\geq 0,4 - < 2$	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 Skin Sens. 1B, H317
beta-Pinene	N° CAS: 127-91-3 N° CE: 204-872-5	$\geq 0,04 - < 0,4$	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
alpha-Pinene	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9	$\geq 0,04 - < 0,4$	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
Citral (neral + geranial) *	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° REACH) 01-2119462829-23	35 – 54	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Géraniol *	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	0,6 – 6	Skin Sens. 1B, H317 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Acétate de geranyle	(N° CAS) 105-87-3 (N° CE) 203-341-5	0,06 – 6	Skin Sens. 1B, H317 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Limonène	(N° CAS) 138-86-3 (N° CE) 227-813-5 (N° REACH) 01-2119529223-47	0,06 – 3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Trans Beta Caryophyllène	(N° CAS) 87-44-5 (N° CE) 201-746-1	0,06 – 3	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 Skin Sens. 1B, H317
Camphène	(N° CAS) 79-92-5 (N° CE) 201-234-8	0,06 – 3	Flam. Sol. 2, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410
6-Methyl-5-Heptene-2-One	(N° CAS) 110-93-0 (N° CE) 203-816-7	0,06 – 3	Flam. Liq. 3, H226
Caryophyllène oxyde	(N° CAS) 1139-30-6 (N° CE) 214-519-7	0,06 – 3	Aquatic Chronic 2, H411
Citronellal	N° CAS) 106-23-0 (N° CE) 203-376-6	0,06 – 3	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
Nonanone 2	N° CAS) 821-55-6 (N° CE) 212-480-0	0,6 – 3	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Linalol *	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	0,06 – 3	Skin Sens. 1B, H317
Alpha pinène	N° CAS) 80-56-8 (N° CE) 201-291-9 (N° REACH) 01-2119519223-49	0,06 – 3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
Cis Isocitral	(N° CAS) 72203-97-5	0,06 – 3	Skin Sens. 1B, H317 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Alpha terpinéol	(N° CAS) 98-55-5 (N° CE) 202-680-6	0,06 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Citronellol *	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,06 – 3	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
Cis Beta ocimène	(N° CAS) 3338-55-4 (N° CE) 222-081-3	0,06 – 3	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
Iso eugénol *	(N° CAS) 97-54-1 (N° CE) 202-590-7	< 0,6	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335
Bornéol	(N° CAS) 507-70-0 (N° CE) 208-080-0	0,06 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Flam. Sol. 1, H228 Aquatic Chronic 2, H411
1,8 Cineole	(N° CAS) 470-82-6 (N° CE) 207-431-5	0,06 – 3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
Myrcène	(N° CAS) 123-35-3 (N° CE) 204-622-5	0,06 – 3	Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
Formiate de Geranyle	(N° CAS) 105-86-2 (N° CE) 203-339-4	0,06 – 3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
Nérol	(N° CAS) 106-25-2 (N° CE) 203-378-7 (N° REACH) 01-2119983244-33	< 0,6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Octanal	(N° CAS) 124-13-0 (N° CE) 204-683-8	0,06 – 3	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
Terpinen-4-ol	(N° CAS) 562-74-3 (N° CE) 209-235-5	< 0,06	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Eugénol *	(N° CAS) 97-53-0 (N° CE) 202-589-1	< 0,06	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène :

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. État physique	Liquide
2. Couleur	Brun jaunâtre à brun
3. Odeur, seuil olfactif	Puissante, verte rappelant le citral
4. Point de fusion/point de congélation	Pas disponible
5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas disponible
6. Inflammabilité	Pas disponible
7. Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas disponible
8. Point d'éclair	89 °C
9. Température d'auto-inflammation	Pas disponible
10. Température de décomposition	Pas disponible
11. pH	Pas disponible
12. Viscosité cinématique	Pas disponible
13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants	Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol
14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas disponible
15. Pression de vapeur	Pas disponible
16. Densité et/ou densité relative	0,89 – 0,905
17. Densité de vapeur relative	Pas disponible
18. Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter :

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Non rapidement dégradable

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Alpha pinène (80-56-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,32

Citral (neral + geranial) * (5392-40-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 2,8

Citronellol * (106-22-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,1

Géranol * (106-24-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,5

Linalol * (78-70-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 2,84

Limonène* (138-86-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,38

Nérol (106-25-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,47

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non déterminé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementations UE

Lemongrass

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Huile essentielle de Lemongrass n'est pas sur la liste Candidate REACH

Huile essentielle de Lemongrass n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Huile essentielle de Lemongrass n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Huile essentielle de Lemongrass n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Patchouli

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Non applicable.

Liste candidate REACH (SVHC)

Non applicable.

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Date de délivrance : 18/07/2025
Révisé le : 18/07/2025
Version : V1



PATCHOULI BRUT INDONESIE HE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

PATCHOULI BRUT INDONESIE HE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Non applicable.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Contient une/des substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses

CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Eye Dam. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
EUH208	Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
Sens. Cut. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Date de délivrance : 18/07/2025
Révisé le : 18/07/2025
Version : V1

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2, Irritation des voies respiratoires
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité établie par :
Ceven'Arômes
100 Route du pont
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan
+33 (0)4 66 60 20 92
cevenaromes@yahoo.fr
www.cevenaromes.fr